



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-03-2025 /

Dossier complet le : 20-03-2025 /

N° d'enregistrement : 002128/KK P

1 Intitulé du projet

Les Herbiers - Projet de centrale photovoltaïque

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VENDEE ENERGIE

Raison sociale

Vendee Energie

N° SIRET

75256187800014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Loizeau

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 999 kWc sur un délaissé routier. Ce projet permettra la production d'environ 1241 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de 450 habitants environ. Le projet sera développé par Vendée Energie puis construit par Pays Des Herbiers Energie, société de projets en cours de création portée conjointement par Vendée Energie et l'EPCI Pays des Herbiers.

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable sur un terrain sans vocation agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour un parc photovoltaïque de l'envergure du projet envisagé sur le site des Herbiers, le temps de travaux est évalué à 6 mois et prévu entre août 2026 et janvier 2027. Cette phase travaux se décompose en plusieurs étapes :

- La préparation du site (Mise en place des voies d'accès (2000m²), Installation des clôtures et mesurage des points pour l'ancrage des structures photovoltaïques, Installation de prefabriques)
 - Construction du réseau électrique
 - Implantation de l'installation photovoltaïque (Approvisionnement en pièces sur le site, Préparation des surfaces, Mise en place des gabions (L=4350mm, l=800mm, h=467mm), Montage mécanique des structures porteuses, Pose des modules photovoltaïques sur les structures porteuses, Câblage et raccordement électrique)
 - Installation des onduleurs, des locaux techniques et du poste de livraison
 - Câblage et raccordement électrique de la centrale sur le poste source situé à 175m à l'Est du site d'implantation via un câble souterrain (un plan des raccordements réseau est illustré dans l'annexe facultative 2)
- L'écartement prévu entre les modules (interstice de 1 à 2 cm) maintient une alimentation en eau

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée de la phase d'exploitation prévue est de 30 ans.

Entretien du site

Une fois en exploitation, une centrale photovoltaïque ne demande que peu de maintenance.

Aussi, les périodes

temporelles d'entretien du site se concentrent notamment sur la période printemps - été et sera adaptée aux besoins de la zone.

La maîtrise de la végétation se fera par la mise en place d'un pâturage ovin extensif et ponctuellement de manière

mécanique (tonte/débroussaillage). Aucune utilisation de produit chimique sera faite sur la zone pour l'entretien du couvert végétal.

Maintenance

Pour ce qui concerne le matériel photovoltaïque, les principales tâches de maintenance curative sont les suivantes :

- Nettoyage des modules photovoltaïques : en fonction de la salissure observée. Le nettoyage s'effectue à l'aide d'une lance à eau « haute-pression » sans aucun produit chimique pour le nettoyage ;
- Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, transformateurs et boîtes de jonctions ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Table photovoltaïque de 18 modules Environ 91 tables seront installées sur le site Creation de voiries : Mise en place d'un poste de transformation et de livraison. Implantation d'une cloture sur les limites de propriétés	(4,79 / 10,37 / 1,1 / 2,74, (m) largeur/longueur/point bas/point haut) (4520, m ² de surface projetée)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Rue du Tourniquet

Lieu-dit :

Localité : 6 Rue du Tourniquet 85500 Les Herbiers

Code postal : 85500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°0'46"O Lat. : 46°52'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays des Herbiers, zone UE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La plus proche se trouve a 145m a l'Est : "Collines vendeennes, vallee de la Sevre Nantaise " - 520616288
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet est situe a environ 500m de zones impactee par le plan de prevention du bruit de la Vendee.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi approuve du Lay amont
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernee par le PPRi approuve du Lay amont. Toutefois, la zone du projet n'est pas concernee par la reglementation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se trouve au sein d'une aire de protection eloignee d'un captage d'eau potable abandonne depuis 2012.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 40 km au Nord-Ouest de la zone d'étude : "Marais de Goulaines" - ZSC FR5202009 - ZPS FR5212001
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'ecartement prévu entre les modules (interstice de 1 a 2 cm) maintient une alimentation en eau sous toute la surface du panneau. De plus, les rangees de panneaux photovoltaïques installées pour ce projet présenteront un espacement entre chaque
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les haies périphériques du site seront intégralement préservées. L'installation photovoltaïque sera uniquement présente sur la partie prairiale. Pendant la phase exploitation de la centrale, un éco-pâturage sera
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'éloignement (40 km) des sites Natura 2000 par rapport à la zone de projet induit une absence d'incidence du projet sur ces zonages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il n'y a actuellement pas d'activité agricole ni forestière sur le site. La zone de projet correspond à une prairie mésophile sans intérêt écologique notable. Les surfaces concernées par l'imperméabilisation représentent une
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'ajout de photovoltaïque ne viendra pas ajouter de risque de pollution de part le système de fixation au sol choisi (gabions). Le risque d'incendie est faible grâce à l'entretien de la végétation, la surveillance de la centrale, le respect des normes de
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est concerné par un risque "Radon" et un risque sismique. Les travaux, n'impliquant pas de constructions destinées à accueillir du public à court, moyen ou long terme, les risques naturels évoqués ci-dessus n'auront pas d'impacts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Augmentation temporaire du trafic durant la phase travaux (6 mois) et tres ponctuellement en phase d'exploitation pour les operations d'entretien et de maintenance. Le projet est situe dans une zone passante avec plusieurs in
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'augmentation du bruit correspondra notamment aux engins de chantier lors de la phase travaux. Au regard du contexte local (routes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Au regard du contexte local (routes zone industrielle), les vibrations produites par les travaux (vehicules, ancrage des structures
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Comme toute creation de parc photovoltaïque, la phase chantier ainsi que la phase de demantelement necessiteront la consommation d'une certaine quantite d'energie, quantite tres faible comparee aux benefices qui seront fait par la production d'energie de la centrale en phase d'exploitation
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site est peu masque par les haies peripheriques vis a vis des routes les plus proches. et ne Une integration paysagere sera etudie par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Un usage nouveau de production d'energie sera donne au site a moindre enjeu foncier que represente ce delaisse routier. Ce site n'a pas de vocation agricole ou forestiere. Le classement de la parcelle en zone UE, "zone urbaine d'equipement". Le classement est en accord avec les

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La zone de projet est une prairie mesophile. Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles de nicher dans les haies périphériques, mais celles-ci seront conservées. La reproduction de quelques espèces protégées et patrimoniales (avifaune) est toutefois possible sur les ronciers qui seront impactés par le projet. Une EEE (Ailanthé glanduleux) est présente sur site. Les habitats de la zone de projet ne présentent pas d'intérêt particuliers et ne semblent pas correspondre aux enjeux des zonages naturels identifiés. Le projet n'est situé sur aucune zone protégée réglementairement interdisant sa construction.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'entretien sera réalisé par de l'éco-pâturage.
Ce projet a pour but de produire de l'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques. Il s'agit donc de substituer une énergie fossile et polluante par de l'électricité solaire, renouvelable et sans aucune émission de pollution.
Les mesures ci-dessous seront appliquées afin de réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement:

- évitement des haies (évitement prévu dès la conception du projet)
- prévention des rejets
- espacement des tables et mise en place de panneaux disjointes
- absence de produits phytosanitaires ou polluants
- adaptation des dates de travaux aux exigences écologiques du site
- éviter la création de nuisances et pièges pour la faune lors des travaux
- Mise en place de clôtures anti-amphibiens pendant la phase travaux
- utilisation de modes de gestion des habitats adaptés
- Mise en place de passage à faune dans les clôtures
- mise en place de bonnes pratiques afin d'éviter la dissémination des EEE

L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans l'annexe facultative 1.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car l'implantation des tables photovoltaïques se situe au-dessus d'un site délaissé sans vocation agricole ni enjeu naturel. Des mesures d'évitement et de réduction des impacts conseillées par ECR Environnement sont intégrées à la conception du projet. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables en France en vue de se substituer aux énergies fossiles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)